

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies sexuellement transmissibles Question écrite n° 7773

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le dossier de la prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST) et autres infections sexuellement transmissibles (IST). En effet, ce dernier ne serait plus une priorité de santé publique pour le Gouvernement, alors qu'actuellement les MST auraient tendance à regagner du terrain de façon significative au sein de la population et que les IST auraient, elles, tendances à exploser de façon très inquiétante. Or il apparaîtrait que le développement exponentiel des IST irait de pair avec l'avancée des MST. De plus, la prévention contre les MST les plus graves (sida, syphilis, hépatites virales) serait actuellement trop gravement délaissée par l'Etat, ce qui n'arrangerait pas la situation. Or nous savons tous que, dans ce domaine, baisser la garde, c'est laisser silencieusement répandre la mort au sein des Français. Le temps est donc à la réaction et appelle une politique forte dans ce domaine. Elle lui demande donc de lui indiquer les mesures urgentes qu'il compte prendre dans ce dossier.

Texte de la réponse

En France comme dans d'autres pays, les déclarations volontaires de cas de syphilis auprès de l'Institut national de veille sanitaire (INVS) témoignent depuis deux ans d'une recrudescence alarmante de cette infection sexuellement transmissible (IST). Ces cas ont été initialement recensés dans les dispensaires antivénériens (DAV). L'augmentation ne concerne pas toutes les IST mais seulement la syphilis chez les homosexuels. A contrario, la surveillance de la gonococcie dans le réseau RENAGO montre pour 2001 une diminution du nombre de gonococcie chez les hommes. Compte tenu de ces éléments, une campagne d'incitation au dépistage simultané et anonyme de la syphilis et du VIH chez toute personne à risques a été organisée, en lien avec la ville de Paris, dans les centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG ayant ou non un DAV) parisiens depuis mai 2002. Les résultats de l'évaluation de cette campagne publiés en septembre ont conduit le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées à l'étendre aux plus grandes villes de France, en novembre. L'INVS a mis en place un réseau de surveillance de cette IST sur la base d'une notification volontaire des cas par les médecins. La prévention des infections sexuellement transmissibles fait partie intégrante du plan de lutte contre le VIH/SIDA. En 2002, la direction générale de la santé, en lien avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), a réalisé trois livrets d'information sur les IST qui sont actuellement diffusés aux jeunes de quinze à dix-huit ans et en population homosexuelle. D'autres mesures sont également prévues prochainement, notamment l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques de dépistage des IST, destiné aux médecins, et la réalisation de campagnes de prévention et d'incitation au dépistage des IST.

Données clés

Auteur: Mme Chantal Robin-Rodrigo

Circonscription: Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE7773

Numéro de la question: 7773

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4583 **Réponse publiée le :** 24 février 2003, page 1460